

Bonjour,

Vous êtes titulaire d'une aide à la mobilité internationale (AMI) CRFJ.

Nous sommes heureux de vous accueillir prochainement au CRFJ.

En prévision de votre séjour, voici les renseignements dont vous allez avoir besoin pour préparer votre séjour, votre arrivée et votre installation.

Visa de séjour : en arrivant sur le territoire israélien, vous bénéficiez d'emblée d'un visa de séjour (B/2) d'une durée de 3 mois.

Ordre de mission :

- Pour les doctorants : votre séjour en Israël doit être couvert par un OM de votre université signé par le référent sécurité de l'université. Cet OM est à transmettre au CRFJ au plus tard 15 jours avant la date de votre arrivée en Israël.
- Pour les post-docs : un OM CNRS doit être établi.
Dans ce cas, merci de prendre contact avec le service administratif du CRFJ - plus tard 3 semaines avant votre départ, - pour obtenir le formulaires de demande d'OM CNRS + formulaire de demande d'OM à risques), au

Conditions d'entrée en Israël en période covid :

- Vous trouverez toutes les informations ici :

<https://corona.health.gov.il/en/abroad/arriving-foreign-nationals/> et ici <https://israelsafe.com>

Nous attirons votre attention sur la question de l'assurance santé : depuis le 9 mars 2022 une attestation d'assurance maladie incluant le Covid-19 est requise pour entrer en Israël.

- La plupart des mutuelles vous fournissent ce document sur simple demande, gratuitement (voir pièces jointes : document-types) dans le cas (rare) où votre mutuelle / votre assurance ne proposerait pas cette couverture, vous pouvez souscrire une assurance spécialement pour ce séjour.
- Dans ce cas, le CRFJ participe à son financement, à hauteur de 100 € (sur présentation des documents justificatifs : contrat, montant de l'assurance à votre nom, etc.).

Billet d'avion : Le CRFJ vous rembourse un billet d'avion (à hauteur de 400 € maximum aller-retour). Merci de nous faire parvenir la facture du billet d'avion, une copie du billet d'avion, et les cartes d'embarquement des 2 trajets.

Montant de l'AMI : Le montant de l'AMI est de 1 220 € par mois. Ce montant est versé en euros à la fin de chaque mois sur un compte bancaire français, ouvert à votre nom. Liste des documents nécessaires :

Mission	<ol style="list-style-type: none">1. Ordre de mission signé de votre université / institution d'appartenance <u>ou</u>2. Formulaire de demande d'ordre de mission CNRS (en PJ) + Formulaire d'autorisation de mission CNRS3. Copie de votre passeport
Remboursements	<ol style="list-style-type: none">1. Attestation d'assurance médicale couvrant la période de votre séjour en Israël2. Copie de votre billet d'avion + sa facture à votre nom3. Cartes d'embarquement des vols (A/R)4. Copie de la facture du test PCR effectué à l'arrivée à l'aéroport5. RIB de votre compte bancaire